

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 19 avril 2023**

date de la convocation : 12 avril 2023

nombre de membres réglementaires : 17

L'an deux mille vingt-trois, le 19 avril à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bagnols-sur-Cèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Espace Senior de Bagnols-sur-Cèze, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire, Président du CCAS.

Administrateurs Présents : Mesdames et Messieurs Michèle FOND-THURIAL, Raymond MASSE, Bernard NASS, Jean-Yves GUILLAUME, Denise LOCATELLI, Marc HUMBLOT, Bernard BACQUET

Administrateurs excusés : Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Monsieur Eric CHARRAY, Yolaine PELADAN, Denis RIEU, Madame Lucette TALON procuration à Monsieur Marc HUMBLOT

Madame Christine MUCCIO procuration en cours de séance à Madame Michèle FOND-THURIAL, **Monsieur BAUME** procuration en cours de séance à Monsieur Raymond MASSE

Administrateurs absents : Monsieur Thierry VINCENT, Monsieur Jean-Louis MORELLI, Madame Leopoldina MARQUES ROUX

Présents à titre consultatif: Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- l'arrêté du maire n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020, désignant les membres représentants les associations,
- la délibération du Conseil municipal du 11 janvier 2023, désignant les élus du Conseil municipal membres du CCAS,

1 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 mars 2023

Madame Fond-Thurial expose une erreur qui s'est glissée dans le dernier PV.

En effet, Monsieur Wiry ne faisant plus parti des membres du CA, il n'était naturellement pas là et donc, ne peut pas être noté absent.

Madame Marques-Roux fait partie du Conseil d'Administration depuis le 11 janvier 2023. Son nom n'était pas mentionné sur la délibération de la ville et donc, avec toutes nos excuses, elle n'avait pas été invitée au Conseil d'Administration du 8 mars 2023.

L'erreur est maintenant réparée et nous réitérons nos excuses.

Madame Fond-Thurial demande s'il y a d'autres remarques relatives au procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 mars 2023.

Le Conseil d'Administration décide à l'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 mars 2023.

2 : Approbation du compte de gestion 2022

Madame Fond-Thurial explique que le Receveur municipal a transmis son Compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022.

Ce document a été vérifié par les services financiers du Centre Communal d'Action Sociale et est conforme au Compte Administratif pour l'exercice 2022,

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'approuver.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

Déclare à l'unanimité que le Compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

3 : Approbation du compte administratif 2022

Madame Fond-Thurial reprend le compte administratif du CCAS qui s'affiche comme suit :

En fonctionnement :

Les dépenses s'établissent à 800 721.51 euros.

Il s'agit des dépenses de personnel, du portage de repas, des dépenses de fonctionnement des services, des aides financières.

Les recettes s'établissent à 760 194.19 euros.

Il s'agit des recettes du portage de repas, de la subvention communale d'équilibre, de la subvention de l'État au titre du Plan départemental d'hébergement d'urgence et de l'Allocation de logement temporaire, des subventions et participations du département au titre de l'aide sociale et du reversement de l'Aide personnalisée à l'autonomie pour le portage de repas et la téléassistance.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est un déficit de -40 527.32 euros.

L'excédent 2021 à reprendre sur 2022 est de 46 671.46 euros.

Le résultat de clôture s'établit à +6 144.14 euros.

En investissement :

Les dépenses s'établissent à 1 591.77 euros.

Les recettes s'établissent à 1 259.94 euros.

Il s'agit des dotations aux amortissements.

Le résultat d'investissement se solde par un déficit de -331.83€

L'excédent 2021 à reprendre sur 2022 est de 11 660.60 euros

Le résultat de clôture s'établit à + 11 328.77 euros.

Monsieur Bacquet demande à quoi s'explique le déficit.

Madame Fond-Thurial explique que les déficits et excédents s'expliquent par les jeux d'écriture des salaires des agents (Ville/CCAS)

En investissement, les achats concernent l'achat de mobilier dans les hébergements d'urgence.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif du CCAS qui lui est soumis pour l'exercice 2022.

4 : Affectation des résultats 2022

Après avoir présenté les résultats du Compte Administratif, **Madame Fond-Thurial** propose au Conseil d'administration de les affecter sur l'exercice 2022 comme suit :

En fonctionnement

- | | |
|--|-------------------|
| - Recettes 002 – Excédent reporté : | 6 144.14 € |
| - Dépenses 011 – Charges à caractère général : | 6 144.14 € |

En investissement

- | | |
|--------------------------------------|--------------------|
| - Recettes 001 – Excédent reporté : | 11 328.77 € |
| - Dépenses 21 – Dépenses nouvelles : | 11 328.77 € |

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'affecter comme mentionné par **Madame Fond-Thurial**

5 : Budget primitif 2023

Madame Fond-Thurial expose le Budget Primitif du CCAS pour l'Exercice 2023 qui fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire de la séance du 8 mars 2023, s'équilibre à 804 572.91 €.

Ce budget conformément à la nomenclature M14 est présenté par nature et se décline comme suit :

Les prévisions budgétaires 2023 du CCAS

Chapitre	Libellé	BP 2022	BS 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Variation BP/BP	Variation BP / Réalisé	Observations
FONCTIONNEMENT								
DÉPENSES								
11	Charges à caractère général	231 500,00		230 364,99	229 800	-0,73%	1,72%	
12	Charges de personnel	471 500,00	43 671,46	510 174,86	479 594	1,72%	-5,99%	
65	Autres charges de gestion	75 050,00		56 261,96	79 750	6,26%	41,75%	Hébergement_maintenance logiciel
67	Dépenses exceptionnelles	300,00	3 000,00	2 659,76	1 100	266,67%	-58,64%	
42	Amortissements	1 500,00		1 259,94	1 500	0,00%	19,05%	
Total des dépenses		779 850,00	46 671,46	800 721,51	791 744,14	1,53%	-1,12%	
RECETTES								
70	Produits des services	143 100,00		120 299,72	150 000,00	4,82%	24,69%	Augmentation des tarifs
13	Atténuation de charges	500		4 603,74	4 600,00	820,00%	-0,08%	
74	Subventions et participations	105 000,00		101 689,88	100 000,00	-4,76%	-1,66%	Conférence des financeurs : 10000 € État HU : 90 000 €
7474	Subvention d'équilibre mairie	530 000,00		533 600,00	530 000,00	0,00%	-0,67%	
748	Autres produits et participations							
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00		0,85	1 000,00	0,00%	117547,06%	Encaissement loyer des hébergés
77	Produits exceptionnels	0,00						
002	Excédent antérieur	0	46 671,46		6 144,14			
Total des recettes		779 600,00	46 671,46	760 194,19	791 744,14	1,56%	4,15%	
Résultat de fonctionnement		0	0	-40 527,32	0			
INVESTISSEMENT								
DÉPENSES								
21	Dépenses d'équipement	1 500,00	12 744,94	1591,77	12 829	755,25%	705,94%	
des dépenses		1 500,00	12 744,94	1 591,77	12 828,77	755,25%	705,94%	
RECETTES								
40	Amortissements	1 500,00	0	1 259,94	1 500	0,00%	19,05%	
001	Excédent antérieur				11 328,77			
Total des recettes		1 500,00	0,00	1 259,94	12 828,77	755,25%	918,20%	
Résultat d'investissement		0	-12 744,94	-331,83	0			
RÉSULTAT GLOBAL		0	-12 744,94	-40 859,15	0			

Monsieur Bacquet demande pourquoi les charges de personnel ont diminué en 2023 par rapport à 2022.

Madame Fond-Thurial explique que la réorganisation engendre des diminutions de charges : Jeunes assistantes sociales dont les salaires sont moins importants qu'une personne en fin de carrière, ou poste non remplacé dont les missions ont été réparties.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'adopter le Budget primitif du CCAS pour l'exercice 2023 qui s'équilibre à 804 572,91 €.

6 : Admission en non-valeur de titres de recettes irrécouvrables et de créances éteintes

Madame Fond-Thurial rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Les créances irrécouvrables, correspondent aux créances du CCAS pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider les créances en non-valeur du CCAS les titres pour une somme total de 242.95€.

Madame Cavallé explique que cela ne concerne pas forcément l'année écoulée, la somme peut se référer à des années antérieures.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'accepter l'admission des créances en non-valeur, présentée par le Trésorier Municipal sur la liste référencée n°6158780532 pour un montant total de 242.95€.

7 : modification de la régie d'avance n°26507 concernant les animations des personnes âgées

Madame Fond-Thurial explique que le 26 octobre 2022, la régie d'avances pour les animations des personnes âgées a été modifiée, permettant l'utilisation d'une carte bleue comme moyen de paiement.

L'utilisation des chèques bancaires avait été retirée, or, il s'avère que ce mode de paiement reste parfois incontournable.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de réintégrer les chèques bancaires comme mode de paiement à la régie d'avances des animations pour les personnes âgées.

Cette régie pourra donc utiliser :

- Les espèces,
- La carte bancaire,
- Les chèques
- Les mandats administratifs

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de modifier la régie d'avance pour les animations envers des personnes âgées en ajoutant les chèques.

8. EHPAD – Approbation du compte de gestion 2022

Suite à la transmission du compte de gestion pour l'exercice 2022 de l'EHPAD par le Receveur municipal, **Madame Fond-Thurial** propose au Conseil d'Administration d'approuver ce dernier.

Elle rappelle que ce document a été vérifié par les services financiers de l'EHPAD et est conforme au Compte Administratif pour l'exercice 2022.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'approuver.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2022 de l'EHPAD.

9. ÉHPAD - État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2022 et Affectation du résultat 2022

Madame Fond-Thurial laisse la parole à **Madame Cavallé** afin de procéder à la présentation du rapport d'activités et à l'affectation des résultats 2022.

RAPPORT D'ACTIVITES

La capacité autorisée de l'établissement est de 77 lits dont 2 d'accueil temporaire dans le nouvel établissement.

L'année 2022 a été marquée par la crise sanitaire avec des épisodes covid en début d'année mais également a été impactée par une pénurie importante de personnels et de grandes difficultés à trouver des moyens humains.

I Eléments d'activité :

- **Hébergement :**

Nombre de journées prévisionnelles = 27 200

Nombre de journées réalisées = 24 569 soit un taux d'occupation de 90.33% (17 224 soit 63.33% en 2021)

Nombre de journée hébergement temporaire = 135

Le taux d'occupation s'est amélioré par rapport à l'année antérieure. Il est un peu en deçà de l'activité prévisionnelle car le 1^{er} semestre 2022 a été marqué par un ralentissement des admissions lié au covid en début d'année (cluster), suivi d'une longue période de pénurie de personnels (infirmier, aide-soignant). Face à l'absence de solution de remplacement et afin de préserver des conditions convenables de prise en charge des résidents, les admissions avaient été ralenties. A ce jour le taux de remplissage est revenu à la normale.

- **Hospitalisation :**

Dans l'année ont été comptabilisés 373 jours d'hospitalisations soit 1.52 % de l'activité. (216 jours en 2021)

- **Résidents :**

Nombre de personnes présentes au 31 /12/2022 : 71

Nombre d'entrées dans l'année : 46

Nombre de sorties : 31

Nombre de personnes en séjour temporaire : 5

- Age Moyen :

Moyenne d'âge : 87 ans

Age moyen à l'entrée : 85 ans

Age le plus bas : 58 ans

Age le plus haut : 102 ans

- Aide sociale :
Au 31/12/2022, l'établissement compte 57 résidents payants et 14 résidents pris en charge par l'aide sociale (20 % de résidents). Soit 71 résidents présents au 31/12/2022.

- APA hors départements :
8 personnes bénéficient de l'APA hors départements au 31/12/2022.

• **Absentéisme du personnel :**

Sur l'exercice 2022 ont été enregistrés 3059 jours d'absences (3212 en 2021) soit 17% (17.1% en 2021) dont :

- 2767 jours maladie ordinaire (dont 1278 au titre CLM)
- 37 jours accident de travail (69 en 2020)
- 138 jours liés au covid.
- 117 congés maternité

L'absentéisme reste très important, il représente le taux d'absence des personnels par rapport au nombre d'agent permanent. Cela ne tient pas compte des postes vacants non pourvus, qu'il faut ajouter pour les remplacements.

II fonctionnement :

• **Charges d'exploitation :**

- Montant total des charges d'exploitation réalisées **3 526 635.39 €**

• **Recettes d'exploitation :**

- Montant des recettes d'exploitation réalisées : **3 453 757.50 €**

Prix de journée :	1 578 271.35 €
Produit tarification dépendance (APA, ticket modérateur) :	456 602.10 €
Forfait Soins :	1 208 721.87 €
Autres financements complémentaires	45 458.55 €
Produits autres que ceux relatifs à la tarification :	164 703.63 €

III Résultats:

L'exercice dégage un résultat comptable global net déficitaire de **72 877.89 €**.

Ce résultat se répartit comme suit selon les sections tarifaires :

La section **hébergement** dégage un excédent de 113 054.60 €.

La section **dépendance** dégage un déficit de 78 589.56 €.

La section **soin** dégage un déficit de 107 342.93 €.

Hébergement :

L'année 2022 a été marquée par une pénurie importante de personnels (difficulté majeure de recrutement, absence de personnels diplômés, turn-over important). Cette situation a entraîné le recours accru à de l'intérim.

L'excédent sur la section hébergement est donc relatif et s'explique par :

- Des crédits complémentaires de la dotation soin, destinés à compenser les pertes de recettes de l'exercice 2021.
- Un report de charges d'hébergement sur 2023 afin de pouvoir payer les salaires et charges d'intérim. Cette opération a dû nécessiter des DM sur les crédits budgétaires prévisionnels de charges de personnel.

Les charges de personnel :

Sur la section hébergement, l'impact des couts Ségur a été compensé par la dotation soins. Il y a eu des couts supplémentaires de remplacement pour agents absents (covid, CLM). Un report des charges diverses sur 2023.

Dépendance :

Le déficit sur la section dépendance s'explique par une augmentation des charges de personnel liées à l'absentéisme, remplacement... avec un cout très élevé des charges d'intérim pour pallier les besoins en remplacements lié à l'absentéisme des AS et aux vacances de poste non pourvus.

Soin :

La section soin présente un déficit exclusivement lié aux charges de personnel (l'absentéisme, remplacement...) avec un cout très élevé des charges d'intérim pour pallier les besoins en remplacements lié à l'absentéisme des AS et à la difficulté à trouver des IDE et AS. Pendant plus de la moitié de l'année, l'établissement n'avait qu'une IDE salariée de la structure et a eu recours à l'intérim, IDE vacataires et IDEL.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- l'excédent hébergement de 113 054.60 sera affecté en réserve de compensation **et viendra solder le déficit de l'an dernier 2021.**
- Le déficit dépendance sera mis en report à nouveau déficitaire pour **78 598.56 €**
- Le déficit soin sera mis en report à nouveau déficitaire pour **107 342.93 €**

IV Investissement

- **Emplois :**

Montant total des emplois réalisés : 2 721 050.94 €

Les dépenses d'investissements correspondent à la construction du nouvel EHPAD.

- **Ressources :**

Montant total des ressources réalisées : 1 569 083.71 €

Les dépenses d'investissement correspondent à la fin des travaux du nouveau bâtiment. Du fait du décalage des travaux seulement une partie des subventions et du FCTVA, a été versée sur cet exercice, le solde restant sera sur 2023.

V Analyse de bilan

La Situation de haut de bilan est positive :

- Cet exercice est marqué par une CAF positive de 69 424.44 €
- FRI et FRE positif, FRNG positif
- Trésorerie négative.

Madame Fond-Thurial précise que la situation du personnel se stabilise grâce au fait que des actions sont menées pour les fidéliser. Il y a actuellement de bonnes équipes.

Monsieur Bacquet pose la question des 17% d'absentéisme car il le trouve très élevé : en Occitanie, la moyenne est de 10%

Madame Cavallé explique qu'il y a des agents en longue maladie qui comptent dans le taux de 17%, ce qui fausse un peu les statistiques. En externalisant les personnes en longue maladie, le taux se rapprocherait des moyennes nationales et régionales

Mais il est vrai aussi que ce secteur compte plus d'absentéisme que d'autres.

Monsieur Nass demande à quoi sont dus les accidents du travail

Madame Cavallé explique que ce sont essentiellement des maux de dos. Les nouveaux équipements du nouvel EHPAD devraient permettre de limiter ces maux

10. Questions diverses :

Madame Fond-Thurial relance le sujet de la mise en place d'une commission d'usager (CRUB) à l'EHPAD. Un groupe de travail s'est réuni et la liste des personnes pressenties comprendrait un des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'un suppléant.

Madame Fond-Thurial demande aux personnes qui seraient intéressées d'adresser un courrier à l'intention de Monsieur le président du CCAS.

La fréquence de rencontres sera fonction des plaintes.

Monsieur Humblot demande s'il y a beaucoup de plaintes.

Mesdames Fond-Thurial et Cavallé confirment qu'il y a peu de plaintes et qu'elles concernent essentiellement les repas.

Madame Fond-Thurial a adressé un courrier au prestataire du repas.

Il est peut-être envisagé de changer de prestataire. **Madame Cavallé** doit revoir le cahier des charges pour relancer une consultation (en effet, il faut prendre en compte la complexité des repas dans un EHPAD).

Monsieur Nass demande si la famille syrienne qui se trouve actuellement aux feux tricolores avec leurs 2 enfants s'est manifestée auprès du CCAS.

Madame Blanc va se renseigner auprès du CMS et de l'ASE car les enfants restent toute la journée à la rue. Elle va aussi missionner la maraude pour aller au-devant d'eux.

De façon collégiale, le prochain Conseil d'Administration aura lieu le lundi 12/06 à 17h.

Madame Fond-Thurial remercie tous les membres du Conseil d'Administration et lève la séance à 18h05.

